

Déparasitez vos animaux

La mise en stabulation à l'automne est l'occasion pour vous de vermifuger avec un traitement stratégique et raisonné.

La grande famille des parasites

Les parasites externes : la gale, les poux, la teigne ...

Ils entraînent une gêne au niveau de l'animal qui perturbe ces performances ainsi que la création de croûte qui nuise à l'aspect et à la valeur du cuir.

Les parasites internes : la grande douve (engendre diarrhée noirâtre et nauséabonde), les strongles pulmonaires (toux et mucus nasal) et digestives (diarrhée).

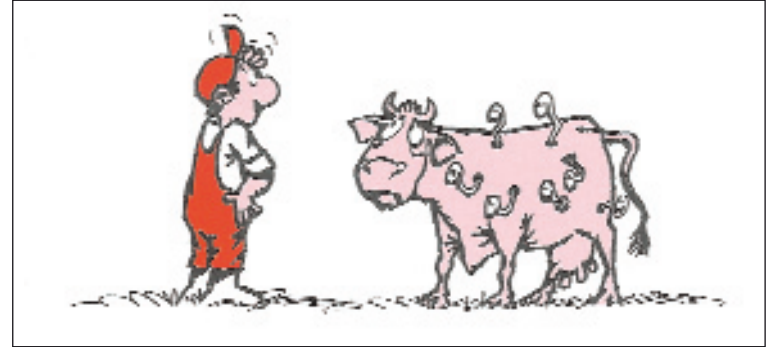
Il y a aussi la petite douve et le paramphistome qui provoque comme tout les autres parasites un amaigrissement et un manque d'appétit de l'animal.

L'infestation des animaux, même modérée, peut se solder par des pertes économiques très préjudiciables à la rentabilité de votre élevage.

L'infestation des animaux, même modérée, peut se solder par des pertes économiques très préjudiciables à la rentabilité de votre élevage.

Les animaux à traiter

- Les veaux de l'année s'ils sont mis à la pâture
- Les génisses de 1 à 3 ans
- Les vaches / taureaux au cas par cas (non systématique car ils présentent une certaine forme d'immunité qui limite l'impact néfaste des parasites).



Le diagnostic parasitaire

Suspicion d'infestation :

- Dégradation des performances zootechniques
- Signes cliniques visuels

Les tests de certitudes :

- La coproscopie : recherche d'oeufs dans les bouses. Cette technique est facile à mettre en oeuvre,

peu coûteuse et rapide.

- La sérologie : recherche d'anticorps dans le sérum sanguin ou le lait. Elle doit s'utiliser sur des animaux de moins de 2 ans.

Le traitement anti-parasitaire

Le traitement est le dernier recours à la lutte contre le parasitisme.

D'autres démarches peuvent être utilisées en amont pour réduire la pression parasitaire des pâtures et

limiter les vermifuges.

Le choix de l'anti-parasitaire est très important : bien souvent, on vermifuge par habitude et sans se poser la question si le traitement choisi est toujours le plus adapté.

Voici quelques exemples d'anti-parasitaires (Source FODSA 12)

Type	Nom commercial	Nom commercial	Mode d'administration	PARASITES			Action	Temps d'attente lait (jours)	Temps d'attente viande (jours)
				Strongles adultes et larves	Digestifs (bœufs, vaches, chèvres, ovins)	Strongles respiratoires			
STRONGLYCIDES	Trifluorométhyle	SYNCHROCOBUS	Buvable	+++	+		Pasteurisation (obligatoire)	6	14
	Lévamisole	LEVAMISOL	Injectable et buvable	+++	+	+++	Génisse laitière et téta	Interdit	3 14
	Féprantel	FRONTAL	Buvable				Téta	0	7
	Fenbendazole	FANBENDAZOL		+++	+++	+++		0	8
	Oxibendazole	OXIBENDAZOL		+++	+++	+++		0	10
	Albendazole	ALBENDAZOL	Buvable	+++	+++	+++	Génisse laitière et téta (obligatoire)	Interdit	10
	Métabonin	METABONIN		+++	+++	+++	Téta (+y génisse et petite laitière OVCP)	Interdit	10
ENDECTOCIDES	Doxivermectine	DOXIVERMECTINE	Injectable et Pâture	+++	+++	+++	Vainqueur + paux + gale	Interdit	42
	Eprinomectine	EPRINOMECTINE	Pâture	+++	+++	+++		0	36
	Ivermectine	IVERMECTINE	Injectable et Pâture	+++	+++	+++		Interdit	28 36
	Moxidectine	MOXIDECTINE	Injectable et Pâture	+++	+++	+++		Interdit	66 14
BOLUS	Lévamisole	LEVAMISOL	Boules	+++		+++		Interdit	4 mois
	Fenbendazole	FANBENDAZOL		+++		+++			200 jours
	Oxibendazole	OXIBENDAZOL		+++		+++			6 mois
DOUVE	Oxybendazole	OXIBENDAZOL	Buvable	++ sur la veine de la veine 4 à 8 semaines et +++ sur les larves adultes			0	14	
	Cloxacil	SEACLOXAN	Injectable et buvable	++ sur la veine de la veine 4 à 8 semaines et +++ sur les larves adultes			Interdit	28	
	Trifluorométhyle	FRONTAL	Buvable et aliment	+++ sur la veine de la veine 4 à 8 semaines et +++ sur les larves adultes			Interdit	14	
	Cloxacil	SEACLOXAN	Injectable	++ sur la veine de la veine 4 à 8 semaines et +++ sur les larves adultes			Interdit	28 30	

La nature du produit à utiliser vous sera conseillée en fonction du ou des parasites détectés, du mode d'administration souhaitée et des délais d'attentes par votre vétérinaire ou technicien.

Pour tout renseignement : contactez la Maison de l'Elevage - Tél. 05.62.61.79.60 ou ede32@gers.chambagri.fr